



# Liste des Adhérents

Liste alphabétique au 1/09/2005

## MEMBRES ACTIFS :

Accémétrie • ACTIF • AFEST • AFLYHT  
 ANAE • ANVM • APAM • APF • AVH  
 Conseil régional de Basse-Normandie  
 Camping de Maubuisson • Cap Horizon  
 CCAS • CDT des Alpes de Haute-Provence  
 CDT des Bouches du Rhône • CDT du Gard  
 CDT de l'Hérault • Cemaforre  
 Centre des monuments nationaux  
 Cépière Formation • Clévacances • CNLTA  
 CNPSAA • CRT Ile-de-France • CRT Rhône-Alpes  
 EPH/IPF • FFAAIR • FF Handisport • FFTST  
 FNCOT • FNHPA • FNOTSI • FRPAT Bretagne  
 François Tourisme Consultant • GIHP Aquitaine  
 GIHP National • GIHP Nord-Pas de Calais • GIMC  
 Handi' Cap-info • Hotel Access • Ibi Infotourisme  
 IJA Les Charmettes • Infa • Jeunesse au Plein Air  
 LTP Le Bon Sauveur • Objectifs Animation Formation  
 Skäl International de Paris • SNAV • SNELAC  
 Synergihp • Synergihp Bretagne • Synhorcat  
 UMIH • UNAPEI • UNAT • Voir ensemble

## PARTENAIRES :

ANCV • Conseil national du tourisme  
 Direction du Tourisme • FNPAT • Maison de la France  
 Ministère des Transports, de l'Équipement,  
 du Tourisme et de la Mer  
 Ministère délégué au Tourisme • ODIT France

## PERSONNES QUALIFIEES :

Pierre Le Garlantézec • Edith Madet  
 Dominique Rabet

## MEMBRES D'HONNEUR :

Annie Bertholet • Denis Mangado



Le label «Tourisme & Handicap» a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps et de développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste, sans oublier que ces actions aident la clientèle familiale ainsi que les seniors.

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de services souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap. Ils doivent s'adresser à l'instance régionale «Tourisme et Handicap» pour effectuer une demande de label. Après visite des évaluateurs et instruction du dossier, le label peut être accordé pour un, deux, trois ou quatre handicaps, pour une durée de 5 ans.

L'association Tourisme & Handicaps assure l'unité nationale du dispositif et propose la location d'une plaque d'information.

*A l'automne 2005, près de 1500 sites touristiques ont été labellisés.*

Informations complémentaires sur [www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)

Et retrouvez tous les sites labellisés sur [www.franceguide.com](http://www.franceguide.com)



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère des Transports  
 de l'Équipement, du Tourisme  
 et de la Mer

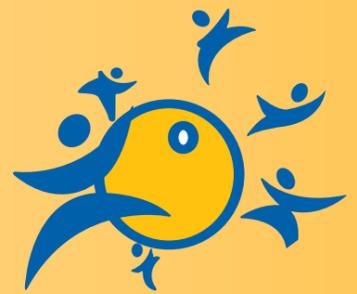


ministère délégué au Tourisme

Association Tourisme & Handicaps  
 280, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel. : 01 44 11 10 41 - Télécopie : 01 45 55 99 60  
 Site : [www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)  
 E-Mail : [tourisme.handicaps@club-internet.fr](mailto:tourisme.handicaps@club-internet.fr)

# Tourisme & Handicaps

Pour une meilleure  
 accessibilité  
 des sites touristiques



[www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)



## Les missions de l'association

L'association «Tourisme & Handicaps» œuvre pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap.

### Ses principales missions :

- Sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accès aux vacances et aux loisirs de ces clientèles par tout moyen, notamment : enquêtes, études, formations, expertises, expositions, colloques, publications...
- Mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

### Ses membres :

L'association est composée de professionnels du tourisme et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

Les adhérents sont des personnes morales de droit public ou privé dont les objectifs correspondent à ceux poursuivis par l'association, et de personnes physiques qualifiées dans le cadre des objectifs de l'association.

L'association «Tourisme & Handicaps» est soutenue dans son action par le Ministère délégué au tourisme et par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

## Ses travaux

### • Publications

L'association a participé à l'élaboration de deux ouvrages :

- *Tourisme & Handicap : Réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques - 2005*
- *Tourisme & Handicaps : Etude de marché de la population handicapée face à l'offre touristique française - 2001.* Editions ODT France



D'autre part, l'association publie un bulletin d'information trimestriel sur ses actions et des informations pratiques sur l'accessibilité à destination des professionnels du tourisme. Elle édite également un supplément semestriel sur les sites labellisés.

### • Label Tourisme & Handicap

La mise en place du label Tourisme & Handicap, en mai 2001, a ouvert la voie à une information fiable pour les personnes handicapées.

En effet, le label Tourisme & Handicap est attribué aux équipements de loisirs et de vacances volontaires pour une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap.

Le label Tourisme & Handicap est l'une des actions prioritaires du Ministère délégué au Tourisme.

### • Formation

- La formation à l'accueil des touristes à besoins spécifiques est intégrée dans les programmes des BTS Tourisme :
- VPT : *Ventes et Productions Touristiques*
- AGTL : *Animation et Gestion Touristiques Locales*
- Formation des évaluateurs pour l'attribution du label «Tourisme & Handicap».
- Formation des personnels d'accueil dans les structures touristiques et hôtelières.
- Actions de sensibilisation dans les formations en lien avec les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

### • Développement de l'information au sein de l'Europe

Adhère au BITS (Bureau International du Tourisme Social), l'association organise annuellement des rencontres européennes, voire mondiales, afin de permettre des échanges entre les organismes qui oeuvrent sur la thématique Tourisme et Handicaps.



## Un enjeu pour l'industrie touristique

L'accès aux équipements et aux activités touristiques des personnes présentant une gêne, ou un handicap, représente à la fois un enjeu social et économique.

Une enquête réalisée pour le compte de l'Agence française d'ingénierie touristique en 2001 a estimé que le nombre de personnes souffrant de déficiences (motrices, sensorielles, intellectuelles...) au sens large, dans la vie quotidienne atteint près de 40% de la population (22 millions, en y incluant les personnes âgées), les personnes momentanément immobilisées et les personnes souffrant de déficiences cardiaques, rénales, respiratoires...

La tranche d'âge la plus touchée par le phénomène est celle des personnes de 60 ans et plus (74%) suivie par les 20-59 ans (26%).

Les déficiences motrices sont dominantes, mais la proportion des personnes ayant des difficultés à se déplacer reste limitée à 25%, le recours à des transports adaptés étant lui-même limité à moins de 3% des personnes.

Les pratiques de départ en vacances, les activités culturelles ou sportives sont comparables à celles des valides.

Elles dépendent de l'âge et des revenus : 20% des personnes souhaiteraient partir plus souvent, ce qui présente un marché potentiel à exploiter.